



# POINTS DE REPÈRE SOUS-OFFICIERS - ARMÉE DE TERRE 2020



## Introduction :

Ne se substituant en aucun cas aux textes réglementaires, ce document de synthèse, a pour ambition de donner en 9 points simples et visuels, un état des lieux du corps des sous-officiers, de leurs parcours professionnels et gestion de carrière.

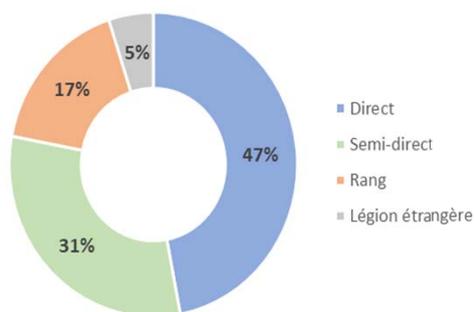
2020 est une année essentielle pour la consolidation RH de l'armée de Terre, elle verra notamment la modernisation des parcours sous-officiers se mettre en œuvre afin de mieux répondre aux défis de l'arrivée de *Scorpion* et aux enjeux de la haute intensité.

## La physionomie des sous-officiers de l'armée de Terre en 2020

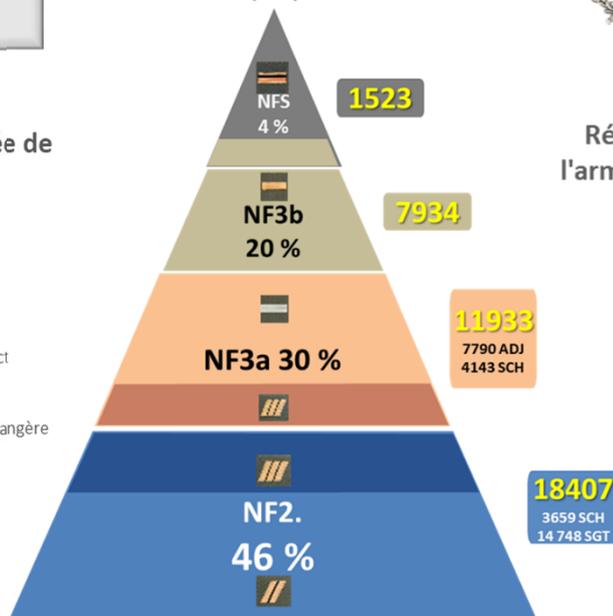
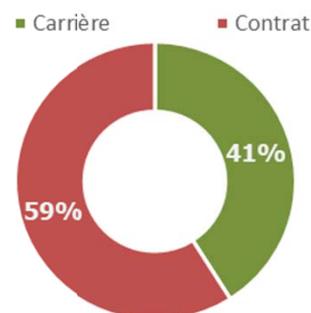
39797 SOFF  
au 15/01/2020



### Répartition des sous-officiers de l'armée de Terre par mode recrutement

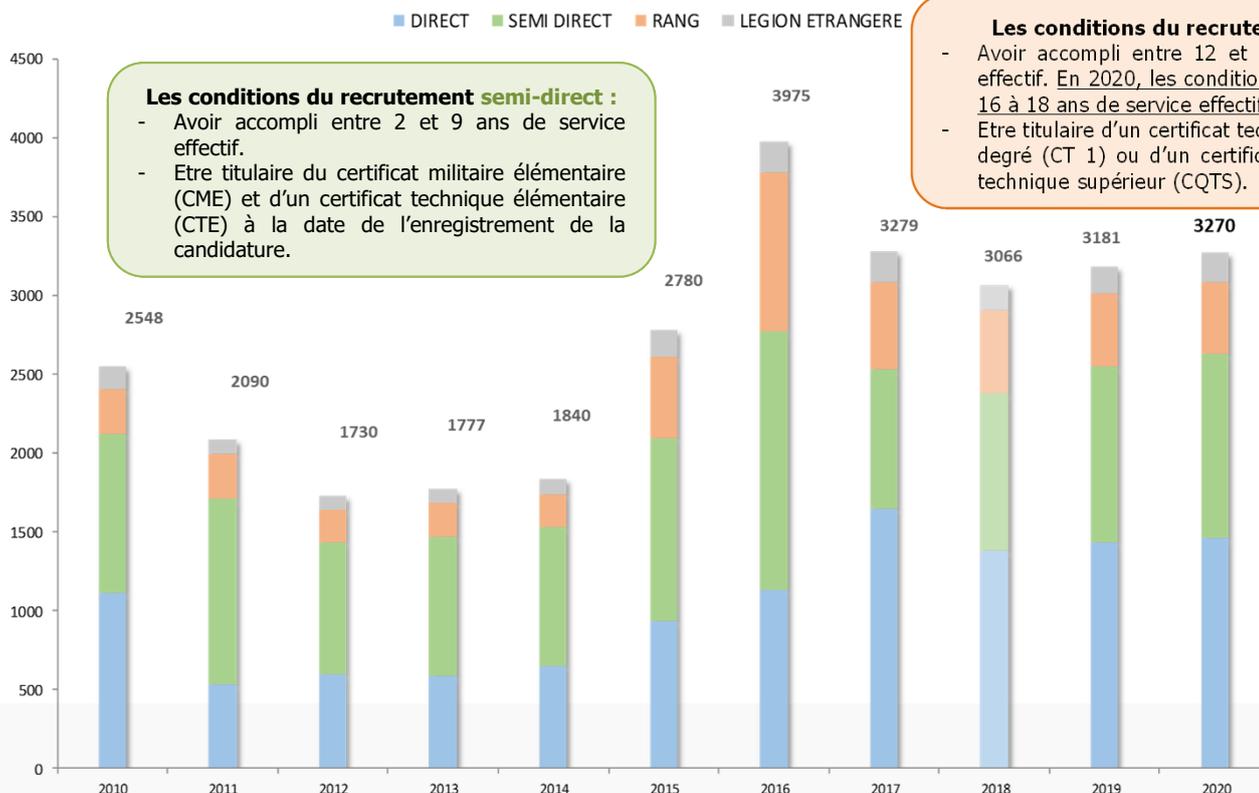


### Répartition des sous-officiers de l'armée de Terre par type de contrat



## 1

## LE RECRUTEMENT



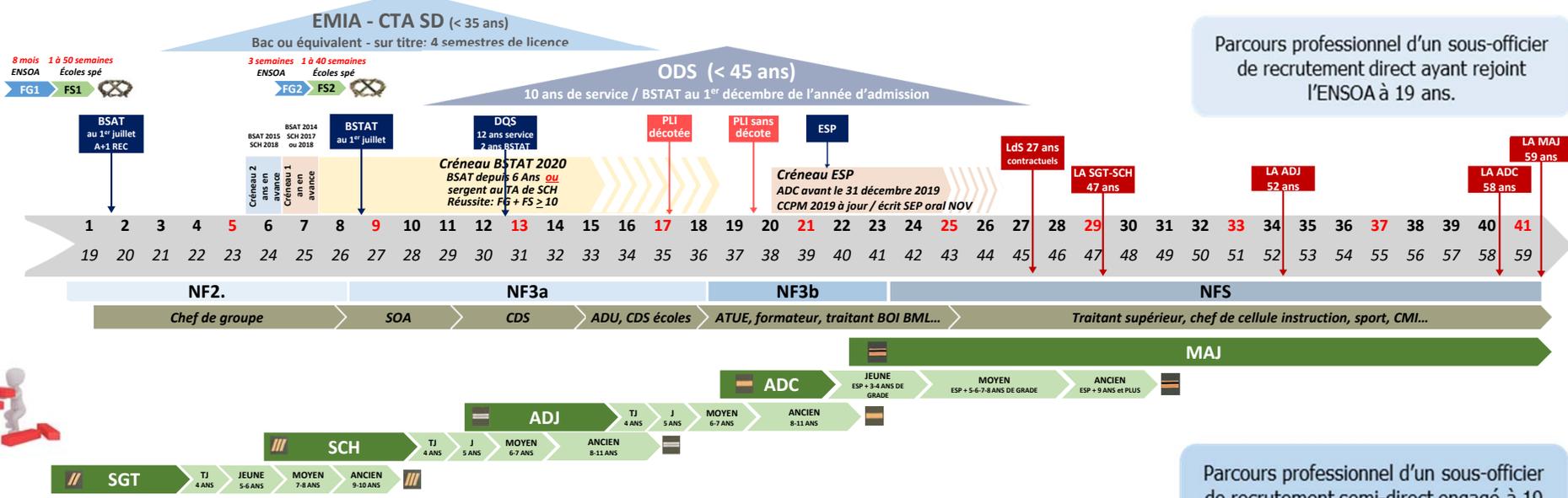
### Les conditions du recrutement semi-direct :

- Avoir accompli entre 2 et 9 ans de service effectif.
- Etre titulaire du certificat militaire élémentaire (CME) et d'un certificat technique élémentaire (CTE) à la date de l'enregistrement de la candidature.

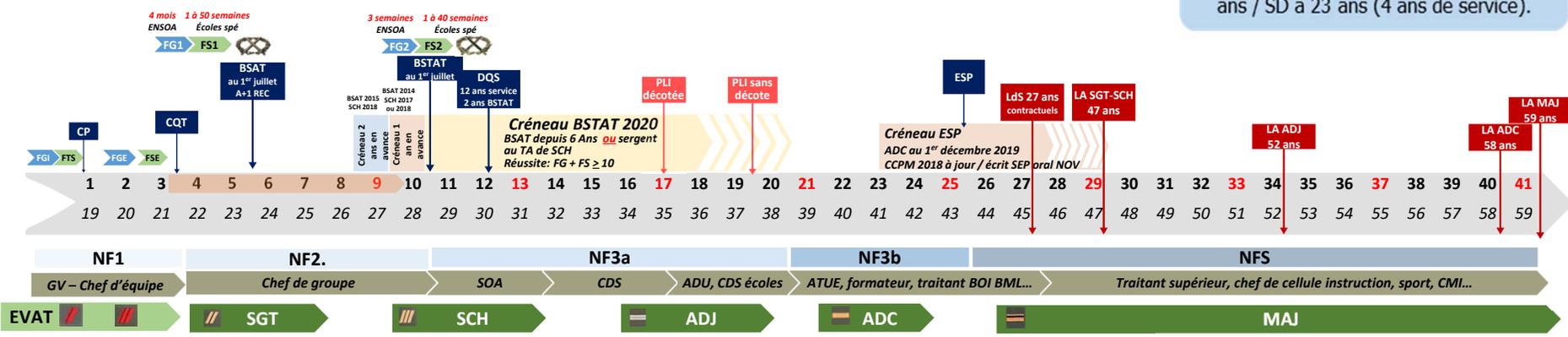
### Les conditions du recrutement rang :

- Avoir accompli entre 12 et 16 ans de service effectif. En 2020, les conditions sont élargies de 16 à 18 ans de service effectif.
- Etre titulaire d'un certificat technique du premier degré (CT 1) ou d'un certificat de qualification technique supérieur (CQTS).

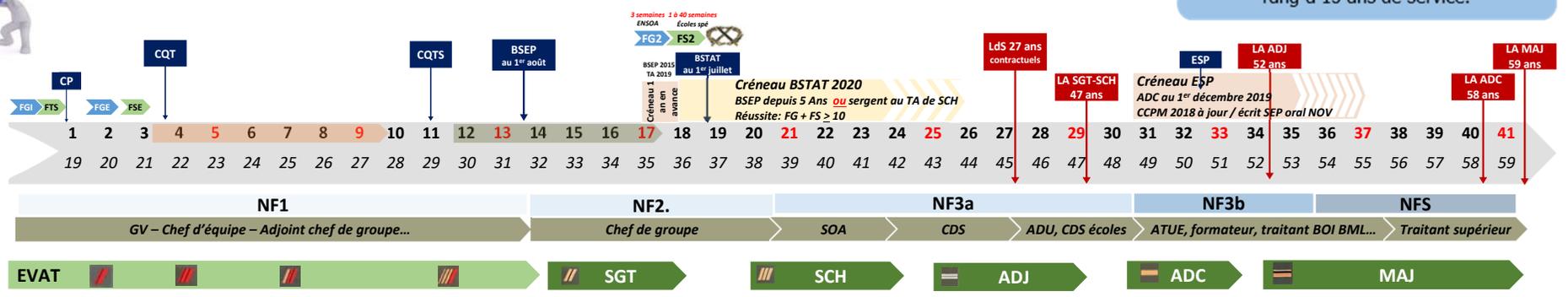
Parcours professionnel d'un sous-officier de recrutement direct ayant rejoint l'ENSOA à 19 ans.



Parcours professionnel d'un sous-officier de recrutement semi-direct engagé à 19 ans / SD à 23 ans (4 ans de service).

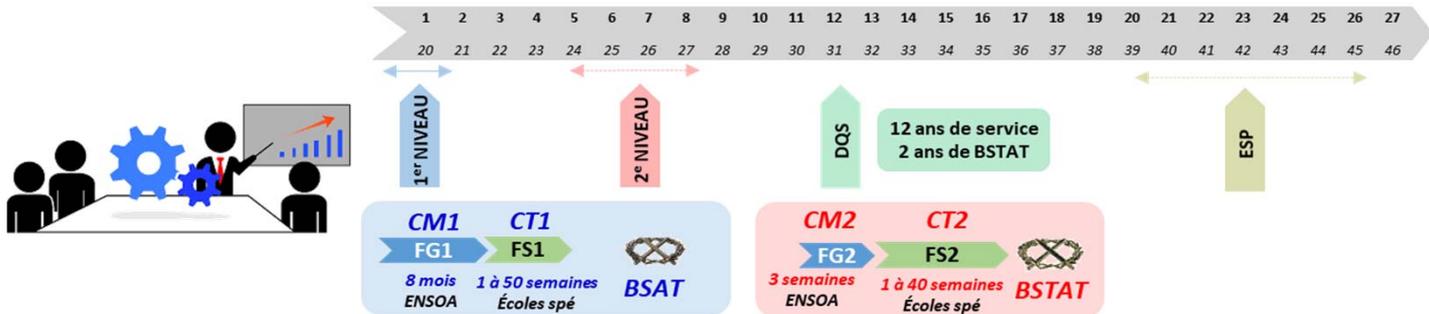


Parcours professionnel d'un sous-officier de recrutement rang engagé à 19 ans / rang à 13 ans de service.



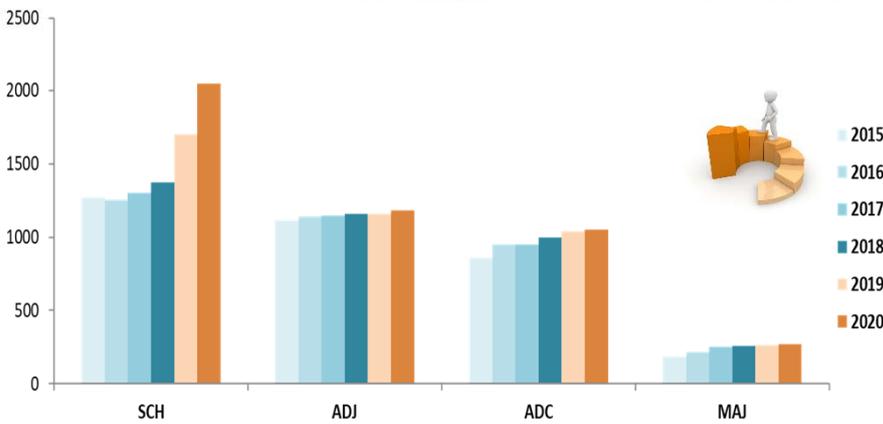
# 3

## LA FORMATION



# 4

## L'AVANCEMENT



Les sous-officiers souhaitant faire acte de candidature aux **ESP** doivent :

- être en position d'activité ou de détachement d'office ;
- avoir été promu au grade d'adjudant-chef ou de sous-chef de musique de 1<sup>ère</sup> classe au 31/12/2019 ;
- Avoir effectué les épreuves du contrôle sportif au titre de l'année 2019 (à l'exception de celle(s) justifiée(s) par une exemption médicale).

Les **épreuves d'admissibilité** comprennent :

- une épreuve d'analyse de texte ;
- un questionnaire à choix multiple de culture générale ;
- un questionnaire à choix multiple de langue anglaise.

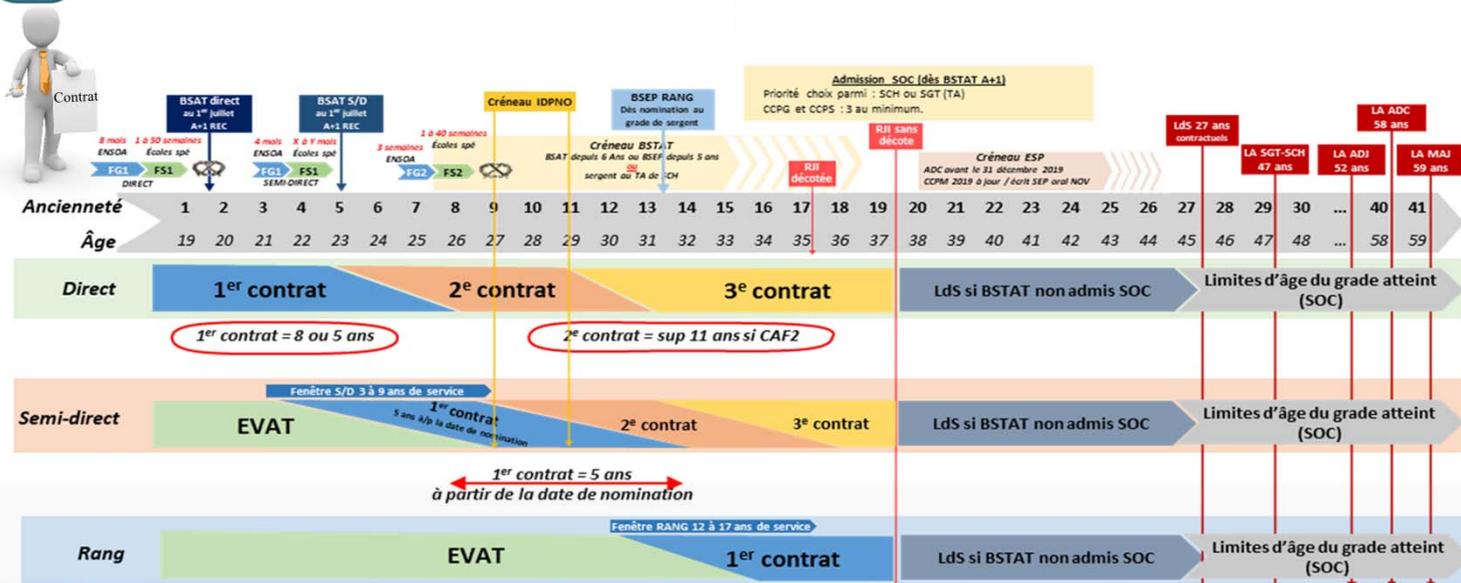
Les **épreuves d'admission** comprennent :

- une épreuve d'aptitude générale ;
- une épreuve de connaissance du domaine de spécialité ;
- des épreuves sportives facultatives et optionnelles.

L'avancement est réalisé **au mérite** selon un ordre de choix par le chef de corps. Il permet **l'accès à des niveaux de responsabilité correspondant aux aptitudes de chacun.**

# 5

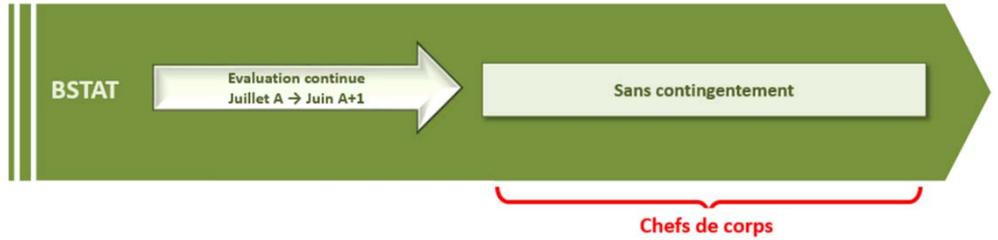
## LE RENOUELEMENT DE CONTRAT / PASSAGE SOC



## Les principes de l'admission SOC :

L'admission est ouverte **dès BSTAT+1** pour **tous sans limite d'ancienneté de BSTAT**, elle n'est plus soumise à contingentement, ni classement. Les critères de choix et objectifs ont été simplifiés.

Les admissions dans le corps des sous-officiers de carrière sont prononcées à compter du 1<sup>er</sup> décembre par le DRHAT.



# 6

## LE CHANGEMENT DE CORPS : DEVENIR OFFICIER

### EMIA

⇒ **Sur titres** : Ouvert au candidat :

- titulaire de la licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins niveau II ou d'une qualification reconnue au moins équivalente ;
- non encore titulaire des titres précités pouvant produire un certificat d'inscription en 3<sup>ème</sup> année d'études universitaires. En cas d'admission, le document justifiant le niveau scolaire minimum requis sera à fournir avant l'intégration à l'EMIA. En cas d'échec, le candidat ne pourra intégrer l'EMIA.

Référence : [Note n°517868/ARM/RH-AT/CCM/CAR du 18 juillet 2019.](#)

⇒ **Epreuves** : Ouvert aux personnels militaires non officiers des armées et des services, exception faite du choix EMIA/E voie CTA/OLE.

Référence : [Note n°517867/ARM/RH-AT/CCM/CAR du 18 juillet 2019.](#)

**Trois concours sur épreuves sont ouverts pour accéder à l'EMIA :**

- un concours sciences (SI) ;
- un concours sciences économiques et sociales (SES) ;
- un concours lettres (L).

Pour être candidat, il faut être âgé de 35 ans au plus et avoir au moins 3 ans de service.

Référence : [Arrêté du 15 septembre 2014 \(NOR : DEFH1421343A\).](#)



### ODS

Les **conditions de candidature** au concours officier des domaines de spécialité (**ODS**) sont les suivantes :

- Être sous-officier ou militaire du rang avec 10 ans de service ;
- Être âgé de 45 ans au plus ;
- Présenter le profil médical minimum exigé au titre d'un recrutement interne en tant qu'officier des armées.

L'épreuve d'admissibilité consiste à réaliser une note de synthèse tandis que l'épreuve d'admission est scindée en 2 parties : l'épreuve d'aptitude à l'emploi d'officier et les épreuves physiques.

Référence : [Circulaire n° 503498/ARM/RH-AT/SDR/BC/RDT du 25 juillet 2019.](#)

### Rang

Les **conditions de candidature pour le recrutement en qualité d'officier rang** sont les suivantes :

Officier « rang » du COA	Officier « rang » du CTA
Sous-officier de carrière, du grade de major ou adjudant-chef.	Sous-officier de carrière du grade de major ou adjudant-chef.
Être âgé de 50 ans au plus et avoir accompli au moins 20 ans de services effectifs.	Être âgé d'au moins 43 ans et de 53 ans au plus.
Pas de limitation du nombre de candidatures.	Pas de limitation du nombre de candidatures.

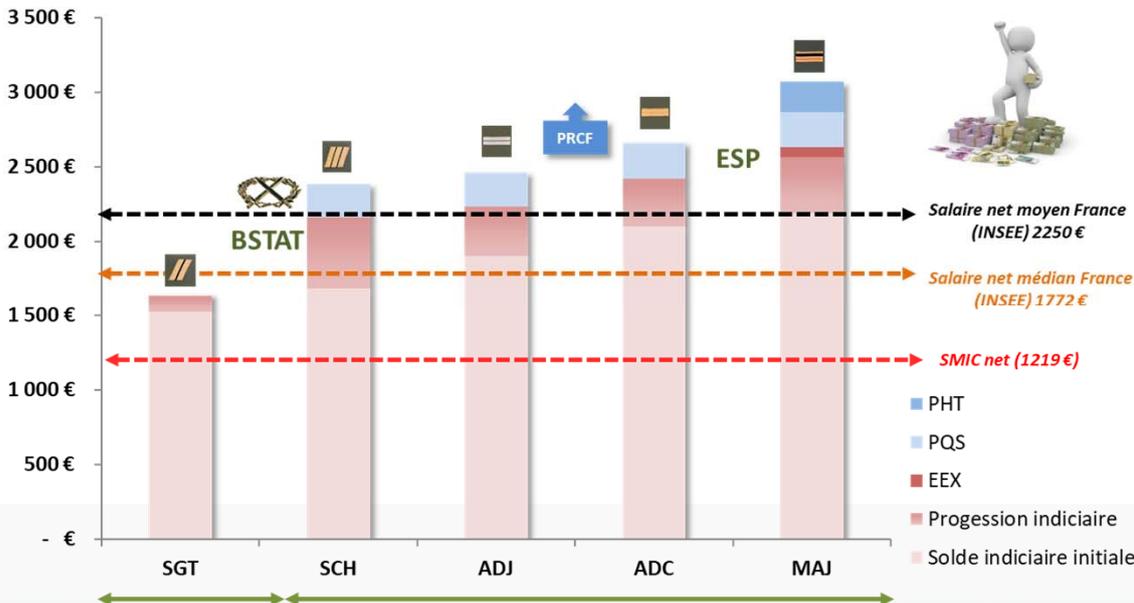
Référence : [Article L.4136-3 du code de la défense.](#)

**Possible jusqu'en 2021 puis recrutement mis en sommeil.**



# 7

## LA REMUNERATION



**Prime de haute technicité (PHT) :**  
200€ par mois.  
- ESP  
- au moins 15 ans de service accomplis

**Prime de qualification supérieurs (PQS) :**  
12 ans de service accomplis  
2 ans de BSTAT / BMP2  
PQS dès obtention DQS = 12 % de la solde soumise à retenue pour pension. Plafond indice 490 (env. 230€)

**Echelon exceptionnel des MAJ :**  
3 ans de grade de MAJ dans la limite de 25% de l'effectif.  
Choix politique : 35 ans de service ou 12 ans et 6 mois de grade. A la vacance, environ 120€/mois



RDV d'information  
l'année d'obtention  
du BSAT

BPC tous les 4  
ans à partir de  
la 5<sup>ème</sup> année

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10  
19 20 21 22 23 24 25 26 27 28

BPC 1 la 5<sup>ème</sup>  
année de service

#### RDV D'INFORMATION:

- Description des emplois occupés en début de parcours.
- Cycle de formation, BSTAT etc.
- Information recrutement officier.

#### BILAN PROFESSIONNEL DE CARRIÈRE:

- BPC1 : renouvellement contrat, prépa BSTAT, recrutement OFF.
- BPC2 : renouvellement, IDPNO, recrutement ODS, accession SOC.
- BPC3 : recrutement ODS, info ESP, intentions départ éventuel.
- BPC4 : perspectives carrière, ESP, ODS, départ RJI.
- BPC5 : 2<sup>ème</sup> partie de carrière, ESP, ODS.
- BPC6 à 10 : intentions de départ.

#### PROCÉDURE DE RÉORIENTATION:

1. CR à la hiérarchie.
2. Si BSAT → FUD pour QAP 1 (qualification des acquis professionnels de 1<sup>er</sup> niveau).
3. Si BSTAT → FUD pour QAP 2.
4. QAP attribuée après 2 ans consécutifs de notation dans le domaine de réorientation.

DÉFENSE  mobilité

#### Accès au secteur privé

**Placement direct à l'emploi du militaire**  
réalisé par Défense Mobilité (si ses compétences correspondent directement à l'offre d'emploi)

**Congé de reconversion**  
(120 jours ouvrés maximum) +  
**congé complémentaire de reconversion**  
(6 mois maximum)

**Congé pour création ou reprise d'entreprise**  
(1 an renouvelable 1 fois)

#### Accès à la fonction publique : une voie spécifique dédiée

**Voie de l'article L4139-2 du code de la défense spécifique pour les militaires**  
(renouvelée au 01/01/2020)

- Militaires d'active.
- Militaires radiés.

**Intégration après détachement dans fonction publique civile (idem civils)**

**D'autres voies (idem civils)**  
- Concours  
- Recrutement comme contractuel

#### Accès au secteur privé :

- **Placement direct à l'emploi** du militaire réalisé par Défense Mobilité (si ses compétences correspondent directement à l'offre d'emploi).
- **Congé de reconversion** (120 jours ouvrés maximum), éventuellement suivi d'un congé complémentaire de reconversion (6 mois maximum), accessible aux militaires ayant effectué au moins 4 ans\* de services pour :
  - formation professionnelle ;
  - période d'adaptation en entreprise...
- **Congé pour création ou reprise d'entreprise** (1 an renouvelable 1 fois), accessible aux militaires ayant effectué au moins 8 ans de services militaires effectifs.

En outre, Défense Mobilité dirige un **centre militaire de formation professionnelle** (qui accueille essentiellement des militaires du rang).

\*Durée exigée en gestion pour les militaires de l'armée de Terre: au moins 5 ans.



#### Accès à la fonction publique :

Voie de l'article L4139-2 du code de la défense qui concerne :

- Tout militaire d'active (jusqu'aux jeunes colonels) ayant effectué au moins 4 ans de services et à + de 2 ans de leur limite d'âge (après une période probatoire sous statut militaire dans l'administration d'accueil) ;
- Tout militaire radié des cadres (jusqu'à 3 ans après sa radiation) :
  - Accès sur demande agréée par le gestionnaire à tous les corps et grades des fonctions publiques civiles\* (selon les compétences) ;
  - Reclassement financier intéressant (militaires d'active).

**D'autres voies existent** : le concours, l'intégration après détachement, le recrutement en tant que contractuel.

\*La catégorie A est réservée aux officiers.

## FOCUS SUR LA RESERVE OPERATIONNELLE

#### La réserve opérationnelle se compose :

- **d'une réserve opérationnelle de premier niveau (RO1)**, rattachée à la garde nationale (GN) constituée de citoyens français, âgés au minimum de 17 ans, volontaires qui ont signé un contrat d'engagement à servir dans la réserve (ESR).



Pour devenir réserviste en tant que sous-officier, il faut avoir suivi une formation militaire initiale du réserviste (FMIR) ou une préparation militaire supérieure (PMS), puis avoir réalisé une période en unité complétée par l'obtention d'un certificat pratique de la réserve (CP/R) et d'une formation initiale à l'encadrement (FIE).

- **d'une réserve opérationnelle de deuxième niveau (RO2)**, ou réserve de disponibilité, constituée des anciens militaires, de carrière ou sous contrat, ainsi que par les personnes qui ont accompli un volontariat dans les armées, dans la limite de 5 années à compter de la fin de leur lien au service et sauf exceptions d'inaptitudes ou d'emplois spécifiques.

La durée annuelle des périodes où le réserviste peut être appelé est au maximum de 60 jours.

